

# Nombre de délégués :

☐ en exercice: 29

présents : 23

□ votants: 27

## OBJET:

Désignation au scrutin public de représentants au sein d'organismes extérieurs

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2022-078

L'an deux mille vingt deux, le 4 avril à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 mars 2022

PRESENTS: M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT. M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés: M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY et Mme Catherine L'OFFICIAL.

Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Marie Madeleine LORIN Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Patrick DARY

SECRETAIRE: Ludovic TURPIN

Rapporteur: P. VERGNOLLE

Vu les articles L.5211-2 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités aux termes desquels les représentants de la Communauté de Communes au sein des organismes extérieurs doivent être désignés au scrutin secret;

Considérant que, le Conseil Communautaire peut, par une délibération prise à l'unanimité, décider de procéder par un vote au scrutin public ;

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de désigner au scrutin public les représentants au sein des organismes extérieurs.

Au registre sont les signatures Pour extrait certifiée conforme.

Le Président

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20220404-DC2022530133-DE Date de télétransmission : 07/04/2022 Date de réception préfecture : 07/04/2022

### Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.